

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CARAQUET TENUE LE LUNDI 18 AOÛT 2014 À 18 h 30 À
L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire Kevin J. Haché et les membres : Jean-Guy Blanchard, Rosaire Labrie, Louise Blanchard, Mario Vienneau, Mariette Paulin, Yves Roy et Marie-Soleil Landry

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : dix (10) personnes dans la salle dont deux (2) journalistes ainsi que Julie Paulin, secrétaire municipale, Daniel Chiasson, ingénieur municipal et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire Kevin J. Haché appelle l'assemblée à l'ordre vers 18 h 30.

2014-222

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Rosaire Labrie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. Adoptée

2014-223

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2014-224

Résolution en vertu de
l'article 39 de la Loi sur
l'urbanisme – Nathalie
Lanteigne

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par la conseillère Mariette Paulin;

CONSIDÉRANT QUE le lot portant le numéro de cadastre 20662318 situé au 187, chemin St-Simon a fait l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but de permettre un chenil dans un bâtiment secondaire à titre d'usage secondaire à une habitation unifamiliale;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Les terrains, bâtiments ou constructions à l'intérieur d'une zone AI-18 ne peuvent être affectés qu'aux fins :
 - a) de l'usage principal suivant :
 - (i) habitation unifamiliale
 - b) de l'usage secondaire suivant pour une habitation unifamiliale :
 - (i) un chenil

Exigences relatives à la zone AI-18

2. Aux fins du présent arrêté, l'usage secondaire prévu au sous-alinéa 1. b)(i) pourra être exercé aux conditions suivantes :
- a) permettre le chenil seulement à l'intérieur d'un bâtiment secondaire;
 - b) permettre un (1) seul bâtiment secondaire et d'une superficie maximale de 26m² au lieu de 56m²;
 - c) le bâtiment secondaire devra être affecté uniquement au chenil et ne pourra devenir l'usage principal du lot;
 - d) l'élevage, la vente au détail relié à l'activité et le service de toilettage sont prohibés;
 - e) le bâtiment secondaire et l'enclos ne pourront être agrandis;
 - f) aucun bâtiment ou construction accessoire au chenil ne sera autorisé;
 - g) l'activité de chenil devra être exercée par les résidents de l'habitation unifamiliale uniquement. Aucun employé non résident ne sera autorisé;
 - h) le terrain ne pourra être loti de façon à ce que l'habitation unifamiliale et le chenil se retrouvent sur deux lots distincts;
 - i) le bâtiment secondaire et l'enclos pour chien ne pourront être situés à moins de 40m de la ligne de rue, de 6m de la limite arrière du lot et de 30m des limites latérales du lot;
 - j) une distance minimum de 6m devra être respectée entre le bâtiment secondaire (chenil) et le bâtiment principal (habitation unifamiliale);
 - k) une zone tampon d'une largeur de 15m devra être conservée sur la propriété du requérant le long de la limite nord (limite commune au NID 20662300). Le couvert végétal (plantes, herbacées, arbustes et arbres) devra être maintenu à l'intérieur de la zone tampon;

l) conserver le couvert végétal (plantes, herbacées, arbustes et arbres) existant situé entre le chenil et l'enclos et le chemin St-Simon;

m) les enseignes devront respecter les dispositions de l'article 13.17.5 visant une activité professionnelle à domicile, et;

n) l'approvisionnement en eau du bâtiment secondaire entraînera l'obligation de rendre le bâtiment secondaire conforme au Code national du bâtiment et à toutes autres lois applicables en lien avec cet approvisionnement.

3. Sous réserve des articles 1 et 2 de la présente résolution, toutes autres dispositions de même que les dispositions générales prévues à la zone NPR (naturelle, de protection et récréative) de l'Arrêté no. 211 intitulé « Arrêté de zonage de Caraquet » s'appliquent *mutatis mutandis*.

Adoptée

2014-225

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Nathalie Lanteigne

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par la conseillère Mariette Paulin, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de rezonage de madame Nathalie Lanteigne. Adoptée

2014-226

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Nathalie Lanteigne

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de rezonage de madame Nathalie Lanteigne. Adoptée

2014-227

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Nathalie Lanteigne

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par le conseiller Mario Vienneau, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de la demande de rezonage de madame Nathalie Lanteigne, et que cet arrêté porte le numéro 303. Adoptée

2014-228

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté municipal de la ville de Caraquet portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future (20783411)

Sur proposition de la conseillère Mariette Paulin et appuyée par le conseiller Rosaire Labrie, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté municipal de la ville de Caraquet portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future portant le numéro d'identification NID 20783411. Adoptée

2014-229

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté municipal de la ville de Caraquet portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future (20783411)

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Yves Roy, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté municipal de la ville de Caraquet portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future portant le numéro d'identification NID 20783411. Adoptée

2014-230

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté municipal de la ville de Caraquet portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future (20783411)

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Mario Vienneau, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté municipal de la ville de Caraquet portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future portant le numéro d'identification NID 20783411, et que cet arrêté porte le numéro 304. Adoptée

2014-231

Plan de lotissement –
Boulevard industriel

Sur proposition du conseiller Yves Roy et appuyée par la conseillère Louise Blanchard, il est résolu d'accepter le plan de lotissement de la ville de Caraquet portant le numéro 2014-014 21P/15R1-61 afin de créer les lots 2014-1 et 2014-2 et modifier les lots 97-1 et 97-2 du plan 201722. Adoptée

2014-232

Soumissions – Aqueduc rue
Léger

Sur proposition de la conseillère Mariette Paulin et appuyée par la conseillère Marie-Soleil Landry, il est résolu d'accepter la plus basse soumission reçue de Le Béton Gloucester (1993) ltée pour les travaux d'abaissement d'une canalisation d'aqueduc de la rue Léger et le déplacement d'une borne-fontaine sur le boulevard St-Pierre Ouest au montant de 34 500 \$ plus TVH. Adoptée

2014-233

Soumission –
Réaménagement des pistes
de ski de fond

Sur proposition du conseiller Mario Vienneau et appuyée par la conseillère Louise Blanchard, il est résolu d'accepter la plus basse soumission reçue de Unique Mulching and Services (Carl Savoie) pour les travaux de réaménagement des pistes de ski de fond au montant de 6 900 \$ plus TVH. Adoptée

2014-234

Lecture et adoption des
procès-verbaux

À la demande du maire, la secrétaire municipale fait la lecture des procès-verbaux du 21 juillet et du 5 août 2014.

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par le conseiller Jean-Guy Blanchard, il est résolu d'adopter les procès-verbaux du 21 juillet et du 5 août 2014. Adoptée

2014-235

Questions non réglées
découlant de ces procès-
verbaux

Le conseiller Yves Roy demande si un suivi a été effectué quant au nom de rue pour la rue Savoie et la Grande Allée. Le maire répond que l'administration municipale a déjà entamé ce dossier.

Le conseiller Rosaire Labrie demande si d'autres travaux sur la piste cyclable ont été faits. L'ingénieur municipal mentionne que selon Serge Dugas, 500 m sur 13 km seront réparés cette année. Ces travaux auront surtout lieu derrière le terrain de baseball de la Ste-Anne.

La conseillère Louise Blanchard mentionne qu'il est important de faire une session de travail très prochainement concernant les plages à Caraquet. Elle mentionne qu'un comité spécial pourrait être formé en incluant des citoyens.

2014-236

Exposés des membres du
conseil

La conseillère Marie-Soleil Landry rapporte que le Festival acadien s'est très bien déroulé encore une fois cette année, mais qu'il est encore trop tôt pour avancer des chiffres.

Elle rappelle aux gens que la collecte des matières recyclables débute demain, soit le mardi 19 août.

2014-237

Correspondance reçue et
envoyée du mois de juillet
2014

Les membres du conseil passent en revue la correspondance reçue et envoyée du mois de juillet 2014.

2014-238

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle.

2014-239

Suivi des dossiers

Lignage de rue : L'ingénieur municipal mentionne que le nouveau lignage de rue proposé au ministère des Transports n'a pas pu être approuvé cette année. De ce fait, le lignage aux alentours de l'hôpital a dû se faire comme les années précédentes. Ce dossier est à suivre pour l'an prochain.

Rue Bellevue : la conseillère Louise Blanchard demande quand les réparations seront effectuées dans la rue Bellevue. L'ingénieur municipal répond que ces travaux seront faits cet automne.

15 août 2014 : Le conseiller Rosaire Labrie se dit surpris et un peu offusqué que la ville de Caraquet n'avait pas de publicité dans le cahier du 15 août. La secrétaire municipale répond que l'Acadie Nouvelle avait proposé un nouveau concept de publicité que nous avons accepté. Le conseiller Yves Roy déplore le fait que la ville de Caraquet n'avait aucune publication souhaitant bonne fête aux Acadiens et Acadiennes. Le maire ajoute que pour 2015, le souhait de la ville de Caraquet sera publié comme auparavant.

Route 145 : le conseiller Jean-Guy Blanchard demande quand les travaux de la Route 145 débiteront. L'ingénieur municipal répond que les travaux ont commencé aujourd'hui pour une durée d'au moins un mois et qu'au moins 75 regards d'égouts sont à faire.

Rue Léger : le conseiller Yves Roy demande si les travaux de la Route 145 vont retarder l'asphaltage de la rue Léger. L'ingénieur municipal répond que non.

Visite de Marennes : la conseillère Louise Blanchard rapporte que la délégation de Marennes a été emballée par notre accueil. Elle profite de l'occasion pour féliciter et remercier Daniel Landry pour sa disponibilité et sa présence tout au long de leur séjour soit du 13 au 18 août.

2014-240

Présentation et intervention
du public

Aucune présentation ni intervention du public.

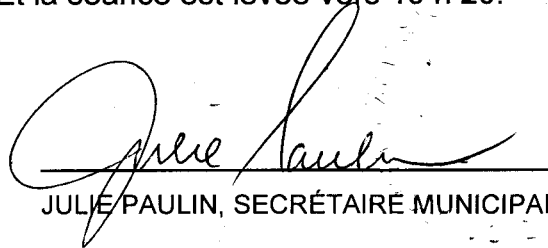
2014-241

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie, il est résolu de
lever l'assemblée. Et la séance est levée vers 19 h 20.



KEVIN J. HACHÉ, MAIRE



JULIE PAULIN, SECRÉTAIRE MUNICIPALE